Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010 Date d'émission: Date de révision:18/08/2016Remplace la fiche:8/03/2016 Version: 8.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : MULTIGRADE CI-4/SL SAE 10W40

Code du produit : 14626 Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur

Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation non dispersive

Utilisation dans un système fermé

Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

WOLF OIL CORPORATION N.V. Georges Gilliotstraat, 52 2620 Hemiksem - België T 0032 (0)3 870 00 00 - F 0032 (0)3 870 00 99 info@wolfoil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 14 58 45 45 (NL/EN/FR/DE)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de

calcium. Peut produire une réaction allergique

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Fermeture de sécurité pour les enfants. : Non Indications de danger détectables au toucher : Non

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

26/08/2016 FR (français) 1/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile de base - non spécifié	(n° CAS) 72623-87-1 (Numéro CE) 276-38-4 (Numéro index) 649-483-00-5 (N° REACH) 01-2119474889-13	10 - 24,99	Asp. Tox. 1, H304
Huile minérale		1 - 9,99	Asp. Tox. 1, H304
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts	(Numéro CE) 283-392-8	1 - 2,49	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Phenol, dodecyl-, branched	(Numéro CE) 310-154-3 (N° REACH) 01-2119513207-49	0,1 - 0,99	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361f Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
O,O,O-triphenyl phosphorothioate	(Numéro CE) 209-909-9	0,1 - 0,99	Repr. 2, H361fd Aquatic Chronic 4, H413
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	(Numéro CE) 274-263-7 (N° REACH) 01-2119492616-28	0,1 - 0,99	Skin Sens. 1B, H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Mesures de premiers secours pas nécessaires.

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

Premiers soins après ingestion

: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/lésions après contact oculaire

Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales

Symptômes/lésions après ingestion

Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie Instructions de lutte contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 6.1.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

26/08/2016 FR (français) 2/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides

granulés inertes.

Procédés de nettoyage Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois,

kieselguhr.

: Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Autres informations

Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

: Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

sans danger

< 40 °C

Température de manipulation

Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : < 40 °C

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Lieu de stockage

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) 7.3.

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Huile minérale		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	5 mg/m³ 06/2011
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	10 mg/m³ 06/2011

Indications complémentaires

: Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m3 d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle

: Lunettes de protection. Gants.

Protection des mains

Permeation time: minimum >480min long term exposure; material / thickness [mm]: >0,35 mm. Caoutchouc nitrile (NBR) /

Protection de la peau et du corps

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.





RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence : Liquide huileux. Couleur : Jaune-brun. Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Aucune donnée disponible рΗ : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition Aucune donnée disponible Point d'éclair > 200 °C @ ASTM D92 Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

26/08/2016 FR (français) 3/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Produit peu soluble, restant en surface des eaux.

872 kg/m³ @15°C

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 87 mm²/s @ 40°C

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Masse volumique

Aucun(es) dans des conditions normales.

10,2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Huile minérale		
DL50 orale	> 5000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5000 mg/l/4h mg/m³ @4h	

Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OECD 401	
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg OECD 402	
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 1,7 mg/l/4h EPA OPP 81-3	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

NOAEL (aigu, oral, animal/mâle) > 500 mg/kg de poids corporel OECD 407

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration

: Non classé

26/08/2016 FR (français) 4/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

MULTIGRADE CI-4/SL SAE 10W40		
Viscosité, cinématique	87 mm²/s @ 40°C	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Phenol, dodecyl-, branched			
CL50 poisson 1	40 mg/l Pimephales promelas		
CE50 Daphnie 1	0,037 mg/l		
CE50 Daphnie 2	0,0079 mg/l @21d		
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,36 mg/l Chlorophyta		
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 1000 mg/l @0,1d - Slib		
EC50 96h algae (2)	> 0,58 mg/l Mysidopsis Bahia		
NOEC (chronique)	0,0037 mg/l @21d - Daphnia		
Huile minérale			
CL50 poisson 1	> 100 mg/l Pimephales promelas @4d		
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l		
CE50 Daphnie 2	> 10 mg/l 21d		
EC50 96h algae (1)	> 100 mg/l 3d - Chlorophyta		
NOEC (chronique)	> 10 mg/l 21d		
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-	alkyles en C16-24, sels de calcium		
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l pimephales promelas		
CL50 poissons 2	> 10000 mg/l cyprinodon variegatus		
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l		
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 10000 mg/l 0,1d - slib		
EC50 96h algae (1)	> 1000 mg/l Chlorophyta		
Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,	3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts		
01.50	145 110 11		

()	1 3		
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts			
CL50 poisson 1 4,5 mg/l Oncorhynchus mykiss			
CL50 poissons 2	46 mg/l Cyprinodon varietagus		
CE50 Daphnie 1 23 mg/l			
CE50 Daphnie 2	0,8 mg/l @21d		
CE50 autres organismes aquatiques 2	10000 mg/l @0,1d - Chlorophyta		
EC50 72h algae 1	21 mg/l @3d - Chlorophyta		
NOEC (aigu)	1,8 mg/l @4d - Oncorhynchus mykiss		
NOEC (chronique)	10 mg/l @2d - Daphnia		
NOEC chronique poisson	0,4 mg/l @21d - Daphnia		
NOEC chronique algues	10 mg/l @3d - Chlorophyta		

12.2. Persistance et dégradabilité

MULTIGRADE CI-4/SL SAE 10W40				
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.			
Phenol, dodecyl-, branched				
Biodégradation	25 % @28d - strum - OECD TG 301 B			
Huile minérale				
Biodégradation	31 % 28d - OECD TG 301 B			
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium				
DBO (% de DThO)	8 % DTO 28d - OECD TG 301 D			
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts				
Biodégradation	1,5 % @28d - OECD TG 301 B			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Phenol, dodecyl-, branched		
Facteur de bioconcentration (BCF REACH) 794,33		
Log Kow	7,14 Measurements	
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium		
Log Kow 4,46 - 10,88 OECD 107/117		
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts		
Log Kow	0,56 Measurements	

26/08/2016 FR (français) 5/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

 ${\sf Classe}(s) \ de \ danger \ pour \ le \ transport \ ({\sf IATA}) \\ \hspace{2cm} : \ \ Non \ applicable$

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

26/08/2016 FR (français) 6/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC 14.7.

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement 15.1.

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. **Directives nationales**

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe

Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: Phenol, dodecyl-, branched, Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts are listed

SZW-lijst van mutagene stoffen

Phenol, dodecyl-, branched, Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium ,Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

giftige stoffen - Borstvoeding

: None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting

: None of the components are listed

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

: None of the components are listed

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Ontwikkeling

Danemark

Remarques concernant la classification

Recommandations règlementation danoise

: Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact

direct avec celui-ci

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications	de	changement:
-------------	----	-------------

1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Éléments d'étiquetage	Modifié	
3.2	Composition/informatio ns sur les composants	Modifié	
12.1	Indications complémentaires	Modifié	

Abréviations et acronymes:

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
TWA: Time Weighted Average
TLV: Threshold Limit Value
ASTM: American Society for Testing and Materials
ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route

26/08/2016 FR (français) 7/8

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010

RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
ADNR: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
IMDG: International Maritime Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
STEL: Short Term Exposure Limit
LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects
ATE: acute toxicity estimate
LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects
EC50: concentration producing 50% effect

Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:

rexte integral des phrases H et Et	UR.
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

26/08/2016 FR (français) 8/8